

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

---

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

#### ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Jeudi 28 juin 2012  
A 14 h 30 à La ROCHE BERNARD

---

**19. Personnel - Tableau des effectifs : création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique pour 2 mois (pont de Cran).**

L'exploitation normale du Pont de Cran à ST DOLAY nécessite la présence de deux agents permanents à temps complet.

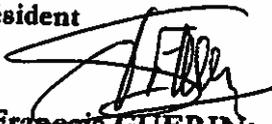
L'un d'eux vient de subir une intervention chirurgicale et sera donc absent deux mois, jusqu'à fin juillet 2012.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration, pour assurer la continuité du service, de créer un emploi non-permanent de pontier, pour 2 mois, dont la rémunération serait calculée sur la base de l'indice minimum de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la création de l'emploi proposé.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Président

  
Jean-François GUERIN